



Procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023

Président du Conseil : Thomas Morisod **Début de la séance :** 20h15

Ordre du jour

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Assermentations
 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023
 5. Communications du Bureau du Conseil
 6. Communications de la Municipalité
 7. Plan énergie et climat communal (PECC)
 8. Préavis no 021/2021-2026 – Proposition Faveroz et Proposition Muller – Modification du Règlement du Conseil communal
 9. Préavis no 022/2021-2026 – Adoption du PA Creux du Loup II et modification du règlement du PPA La Meule
 10. Préavis no 023/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 1'018'400.00 pour les aménagements routiers en mobilité douce aux chemins Balessert et de la Grande Coudre, ainsi que l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation des travaux
 11. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
 12. Propositions individuelles et divers.
-

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

Présents: 40 Excusés: 8 Absents: 2 Majorité: 21

2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

3. Assermentations

Aucune.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Approuvé à la majorité avec 2 abstentions, sans avis contraire.

5. Communications du Bureau du Conseil

Aucune.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Futurs préavis

Séance du 19 juin 2023:

- arrêté d'imposition 2024
- comptes 2022 et rapport de gestion 2022
- préavis demande de crédit - CHF 2'118'000.00 TTC – travaux rénovation toitures et production d'électricité - installation cellules photovoltaïques - salle de spectacles et Ch. des Chapelles 6.
- préavis dépassement de préavis 82/16 et 29/17, révision du PACom.

Fête nationale – 1er Août 2023

Le nouveau comité de l'Association du 1er Août a rencontré la Municipalité et est prêt pour la prochaine fête nationale.

Etude de fusion des communes de Terre Sainte

En raison du nouveau vote à intervenir à Tannay, vices constatés, et du référendum actuel à Coppet, la séance de démarrage a été repoussée. Une séance d'information a eu lieu la semaine dernière.

ARSCO

Les comptes de l'exercice 2022 ont été validés par l'assemblée des actionnaires en date du 25 avril 2023. Pour la Piscine-Patinoire, les travaux avancent, le terrassement va laisser place aux travaux de maçonnerie. Infos et photos sur le site internet.

Cartes CGN

La Municipalité a renouvelé son soutien à la CGN, permettant ainsi de maintenir l'offre pour la vente au public de cartes journalières pour la saison 2023-2024 au prix de CHF 20.00 l'unité.

Personnel communal

Mme S. Kucharik a terminé sa formation de formatrice d'apprentis en entreprise au CEP.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Routes

Route de Céligny: étude finalisée. Le projet sera prochainement soumis aux autorités cantonales. Le préavis sera présenté au Conseil du mois d'octobre.

Une campagne de mesures sur le trafic routier sur les hauts de la commune est en cours pour une étude.

Grand'Rue: une demande d'offre est en cours pour réparer les cunettes centrales. Elle espère la réalisation des travaux d'ici la fin du mois de mai.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances

Comptes 2022: résultat positif de CHF 350'000.00. Marge d'autofinancement positive de CHF 2,2mios. Les comptes seront présentés à la Commission de gestion le 15 mai prochain.

Nouvelle péréquation et facture sociale : accord entre les faitières des communes et le Conseil d'Etat. En attente des détails pour voir l'effet sur nos finances mais cela semble globalement positif.

Sports

Lancement de l'action suisse.bouge ce jour (duel intercommunal Coop). Invite l'assemblée à enregistrer ses activités sur l'application. Founex.bouge: week-end de sports et d'activités les 12-13-14 mai 2023.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Passe la parole au Chef de service M. Ch. Hermanjat pour un retour sur les batteries de stockage récemment installées à la salle de spectacles, il s'agit de la 1^{ère} tranche de 90 kWh. Présentation à l'aide de graphiques des statistiques d'une journée type, 27 au 28 avril dernier: les taux d'autoconsommation: 60% du courant produit est autoconsommé,

les taux d'indépendances: sur 100% des besoins électriques, 77% sont issus de notre propre production, nous n'achetons que 23%, puis présentation du fonctionnement propre des batteries.

M. Ch. Hermanjat confirme qu'il s'agit bien de batteries au sel à la suite de la demande de M. Ph. Farine.

7. Plan énergie et climat communal (PECC).

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale en charge du développement durable, présente le PECC. Ce plan communal découle du plan cantonal, c'est un accompagnement au changement et il concrétise la volonté de la commune d'agir face aux changements climatiques. Mme la Municipale invite le mandataire M. H. Rychtarik du bureau Conti pour une présentation très détaillée du plan.

M. le Président du Conseil ouvre la discussion.

M. B. Cintas: officie également en tant que service technique pour la commune. De nombreuses demandes pour des pompes à chaleurs et/ou panneaux photovoltaïques arrivent à la commune. Avec l'excédent de la production d'énergie privée, la commune pourrait entamer une réflexion quant à la mutualisation de son utilisation. Le stockage avec batteries est onéreux pour les privés, l'alternative pourrait être alors la mise en place de communautés d'autoconsommation par quartier ou par rue. Des propriétaires d'installations seraient prêts à partager la production avec les voisins. Il lance l'idée.

M. Ph. Magnenat: avons-nous des statistiques quant au parc voitures à essence et au parc voitures électriques? Non, pas de données, répond de mandataire.

Ensuite, Mme Ch. von Wattenwyl présente en détails les actions communales.

Pour terminer, elle informe de la participation de la commune à la Fête de la Nature 2023, conjointement avec les SITSE, lors d'une visite guidée de la station pour l'eau potable à Founex.

8. Préavis no 021/2021-2026 – Proposition Faverod et Proposition Muller - Modification du Règlement du Conseil communal

En préambule, M. le Président du Conseil informe de la procédure: à la suite de la présentation du préavis par la Municipalité et lecture du rapport par le rapporteur de la commission, nous allons voter sur chaque amendement, puis sur le nouvel article amendé. Pour terminer, nous voterons le préavis amendé (ou non) dans sa globalité. La discussion sera également ouverte à chaque étape.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente le préavis municipal. Elle informe que la Municipalité a accepté dans sa séance du jour les propositions de modification des articles 37, 38 et 39 soumises par la Commission ad'hoc. Elle lit les conclusions modifiées du préavis.

Avant de lire les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc, Mme A. Cacioppo tient à remercier les membres de la Commission pour le travail accompli dans un délai non seulement court, mais également en pleines vacances scolaires.

Le Président du Conseil ouvre la discussion à chaque étape, puis passe au vote point par point.

Discussions

M. A. Galletet : amendement de l'article 83, alinéa 4: il rappelle à l'assemblée les longs et vifs échanges qui ont découlés de la répartition des membres dans les commissions lors de la première séance de la législature. Avons-nous envie et avons-nous le temps de reconduire cet exercice chaque année ?

M. B. Cintas: Cette réévaluation se fera uniquement si les forces ont changé.

Votations à main levée

	oui	non	abstention
Article 21			
Amendement	32	0	7
Article amendé	32	0	7
Article 83			
Amendement Alinéa 1	31	0	8
Amendement Alinéa 2	31	0	8
Amendement Alinéa 3	30	0	9
Article amendé	30	0	9
Article 40			
1 ^{er} amendement	31	0	8
2 ^{ème} amendement	30	0	9
Article amendé	30	0	9
Article 37			
Amendement	30	0	9
Article amendé	30	0	9
Article 38			
Amendement	30	0	9
Article amendé	30	0	9
Article 39			
Amendement	30	0	9
Article amendé	30	0	9

Maintenant, M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. G. Putman-Cramer: est membre de la Commission ad'hoc, il informe qu'il était excusé à la première séance de Commission et qu'il n'a pas été invité à participer à la deuxième séance de Commission. Il regrette cette situation car il aurait souhaité de séparer les deux propositions en deux préavis distincts, ces propositions ne traitant pas le même but. Il demande le vote au bulletin secret, demande appuyée par 8 personnes.

La parole n'est plus demandée, le président passe au vote au bulletin secret du préavis dans son ensemble. Le préavis est accepté avec 21 oui, 12 non et 7 absents.

Le Président du Conseil informe de la suite de la procédure : mise au propre du règlement, envoi à la Direction des affaires communales au canton pour vérification, transmission à la Cheffe du Département au canton pour signature, puis période référendaire, à son terme entrée en vigueur, concertation du Bureau du Conseil pour application.

9. Préavis no 022/2021-2026 – Adoption du PA Creux du Loup II et modification du règlement du PPA La Meule

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente le préavis municipal. Le mandataire M. Sebastian Süess du bureau Urbaplan présente en détails le préavis. Avant cela, il indique n'avoir aucun lien de parenté avec M. Alexandre Süess présent ce soir, Conseiller communal et Directeur à l'Ecole internationale de Genève (Ecolint).

Pour terminer, Mme le Syndic lit les conclusions du préavis.

M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission de la mobilité.

M. B. Cagneux lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Ph. Schirato: a un problème avec la documentation du préavis remis aux Conseillers, nous sommes invités à accepter des règlements et un plan d'affectation, ceux-ci ne sont pas joints au préavis! Il aurait aussi aimé avoir les rapports explicatifs mentionnés, selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT).

Mme le Syndic: n'a pas songé à joindre en annexe les documents cités, elle s'en excuse auprès des Conseillers.

Une interruption de séance de cinq minutes est demandée par la Municipalité afin d'en discuter. Reprise de la séance.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris réitère des excuses. La Municipalité a estimé que le préavis est suffisamment détaillé et le maintient.

Mme S. Frei: souhaite connaître la nature des deux oppositions, dont celle de l'Association transports et environnement (ATE).

M. S. Süess, Urbaplan: l'ATE n'avait pas l'ensemble du dossier relatif aux aménagements routiers par rapport à la mixité, le plan de mobilité et les mesures de réduction du trafic dont fait l'objet le préavis lié no 023/2021-2026.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Th. Morisod passe alors au vote. M. le Conseiller A. Süess se récuse. Le préavis est accepté à la majorité avec 3 absentions et 1 avis contraire.

10. Préavis no 023/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 1'018'400.00 pour les aménagements routiers en mobilité douce aux chemins Balessert et de la Grande Coudre, ainsi que l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation des travaux

Mme E. Moser-Lehr, Municipale en charge, présente le préavis. Elle en rappelle les objectifs, ce préavis ne va pas résoudre tous les problèmes liés à l'engorgement routier du site, mais il est une première étape nécessaire. Elle évoque aussi l'engagement de l'Ecolint à ne pas augmenter le nombre de ses élèves, qui est plafonné à 1'700.

Elle ajoute également que la nouvelle station PubliBike sur le site de l'école rencontre un fort succès.

A propos de PubliBike, elle profite d'informer de la demande faite à Région de Nyon pour installer une station au Centre Sportif et une au Port.

Mme E. Moser-Lehr invite le mandataire M. G. Fritché du bureau Bovard & Fritché SA à présenter les aspects techniques du préavis lors d'une présentation détaillée.

Avant de lire les conclusions du préavis, Mme la Municipale fait part à l'assemblée du problème d'accessibilité rencontré par les pompiers volontaires pour se rendre en cas d'urgence à la caserne du Service de défense incendie et secours de Terre Sainte (SDIS), sise proche du site de l'Ecolint. N'étant pas encore en service, ceux-ci ne peuvent pas emprunter la voie de bus et doivent respecter les règles de circulation.

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission de la mobilité.

M. N. Debluë lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Ph. Magnenat: rappelle la clé de répartition des coûts des travaux arrêtée à 50/50 entre l'Ecolint et la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 2 absentions, sans avis contraire.

11. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE: M. B. Cintas : séance du 6 avril dernier: 5 préavis ont été soumis: CHF 270'000.00 curage et entretien du digesteur à boues; CHF 800'000.00 et CHF 410'500.00 remplacement de deux conduites d'eau sous-pression à Tannay; CHF 540'000.00 plan d'action pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga, CHF 16'000 renouvellement du soutien financier au projet "Ecoles bleues" au Népal.

ORPC: M. L. Kilchherr: séance du 29 mars dernier: comptes 2022, le coût de CHF 20.00 par habitant respecte le budget; présentation du nouveau commandant.

Région de Nyon : M. Ph. Schirato présentera les comptes 2022 à la prochaine séance.

12. Propositions individuelles et divers

M. L. Deblue: revient sur les communications de M. L. Kilchherr. A la suite de la clôture des comptes 2022, un bénéfice est annoncé, alors que le budget présentait un déficit de CHF 4 mios. Quelles sont les explications ?

M. L. Kilchherr, Municipal: les principales raisons sont les droits de mutations et une correction sur les acomptes de la facture sociale. Les comptes seront présentés dans le détail lors de la séance du Conseil du mois de juin prochain.

Mme I. Jacober Harel: à propos de la Fête villageoise du 1^{er} août, l'association en charge de l'organisation appelle aux bénévoles.

M. C. Stern: vient aux nouvelles concernant des préavis acceptés par le Conseil communal lors de précédentes séances qui ne sont pas encore commencés ou concrétisés à l'heure actuelle.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: la Municipalité reviendra avec un point de situation sur les préavis ouverts lors de la prochaine séance du Conseil.

M. B. Cintas: vient aux nouvelles concernant le préavis d'intention no 020/2021-2026 pour les futures infrastructures sportives PPA Les Cuttemers, voté lors de la séance du Conseil du mois de mars dernier. Quelle alternative la Municipalité a-t-elle choisie ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: à la suite de demandes de Conseillers pour obtenir un projet plus abouti de la part de Ludis, la Municipalité a transmis à Ludis cette demande.

M. N. Ulmer manifeste son désaccord. Pourquoi continuer avec Ludis alors que le vote n'était pas favorable. Il n'espère pas que la Municipalité agisse dans le dos du Conseil.

Mme le Syndic rappelle qu'il s'agit d'un vote d'intention et qu'il y a eu de la demande pour des informations complémentaires au projet Ludis. Tout projet passera devant le Conseil, rien ne se fera dans le dos, assure Mme le Syndic.

M. Ch. Dutruy: la Municipalité a-t-elle eu un contact avec la Société coopérative du port de Founex depuis la dernière séance du Conseil ?

Mme L. Kunz-Harris: non. Pas de complément d'informations à ce jour.

M. A. Süess: au nom des élèves de l'Ecolint, il remercie les Conseillers pour les votes favorables aux deux préavis présentés ce soir.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, Th. Morisod, lève la séance à 23h15.

Founex, le 4 mai 2023.

Le Président

La Secrétaire



Thomas Morisod

Carole Jeanclaude